

## La spécialisation : l'évolution nécessaire de la pharmacie!

Jean-Philippe Adam, Bianca Beloin-Jubenville, Marianne Bouvrette, Marilyn Hudon  
et Julie Longpré-Girard

Au cours des vingt dernières années, la pharmacothérapie a connu un développement marqué par une utilisation accrue des médicaments dans l'arsenal thérapeutique et par la complexification des traitements offerts. Devant cette nouvelle réalité, l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a exploré la possibilité de créer des spécialités en pharmacie, basées sur l'obtention du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique. Ce mandat a été confié à un premier comité en décembre 2002<sup>1,2</sup>. En février 2004, sept recommandations ont été déposées dans un rapport à l'OPQ et, en mars 2006, un deuxième comité s'est vu confier le mandat d'assurer leur mise en place<sup>1,3</sup>. En mars 2007, un mémoire soutenant le développement de spécialités en pharmacie a été déposé à l'Office des professions du Québec. Au congrès annuel de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) en janvier dernier, le dossier de la spécialisation a été débattu lors d'une table ronde portant sur le sujet<sup>3,4</sup>. À notre connaissance, aucun sondage portant sur la position des futurs diplômés de la maîtrise en pratique pharmaceutique n'a jamais été effectué.

À cet effet, nous avons réalisé en février dernier un sondage visant à saisir l'opinion des 61 résidents en pharmacie d'hôpital et communautaire de la cohorte 2010-2011 issus de l'Université Laval et de l'Université de Montréal au sujet de la spécialisation. Un total de 61 résidents en pharmacie ont été sollicités et 56 (92 %) ont répondu au questionnaire. Cet exercice a permis de mettre en évidence plusieurs éléments que nous souhaitons porter à l'attention des pharmaciens œuvrant en établissement de santé.

Tout d'abord, tel que le présente le tableau I, la quasi-totalité (98 %) des personnes interrogées souhaite acquérir le titre de spécialiste à la suite de l'obtention de leur diplôme de maîtrise en pratique pharmaceutique, et ce, dans une période jugée maximale de un à trois ans pour la majorité des sondés (63 %). Parmi les commentaires recueillis, les trois motivations principales sont :

- Meilleure reconnaissance de notre travail par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les autres professionnels du milieu de la santé (médecins, pharmaciens communautaires, infirmières, etc.);
- Reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'une maîtrise de 2<sup>e</sup> cycle;
- Optimisation des soins pharmaceutiques prodigués aux patients.

Une majorité des personnes sondées croit que la reconnaissance de la spécialisation aura un effet positif sur l'augmentation du nombre d'inscriptions à la maîtrise au cours des prochaines années (87 %), sur le nombre des abandons en cours de maîtrise (66 %) et sur la rétention des effectifs en établissement de santé (81 %). Face à la pénurie actuelle, la reconnaissance de la spécialisation nous apparaît comme un élément clé afin de pallier le manque criant de ressources qui secoue actuellement le système de santé québécois. Cet aspect est prioritaire, d'autant plus que certains résidents inscrits à l'option *établissement de santé* hésitent encore à intégrer le système public à temps plein à la fin de leur résidence.

La totalité des résidents (100 %) croit que le titre de spécialiste augmentera la reconnaissance de leurs compétences par les autres professionnels de la santé. Parmi les commentaires recueillis, le fait de reconnaître une première spécialité en pharmacothérapie avancée permettrait de rehausser la perception à l'égard du pharmacien détenteur de maîtrise. Lors du dernier congrès

---

*Jean-Philippe Adam, B.Pharm., M.Sc., était étudiant à la maîtrise en pratique pharmaceutique, option établissement de santé à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus du Centre hospitalier affilié, et coprésident de l'Association des résidents en pharmacie de l'Université Laval (ARPUL) au moment de la rédaction de l'article*

*Bianca Beloin-Jubenville, B.Pharm., M.Sc., était étudiante à la maîtrise en pratique pharmaceutique, option établissement de santé au Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke, et coprésidente de l'Association des résidents en pharmacie de l'Université de Montréal (ARPUM) au moment de la rédaction de l'article*

*Marianne Bouvrette, B.Pharm., M.Sc., était étudiante à la maîtrise en pratique pharmaceutique, option établissement de santé à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et coprésidente de l'Association des résidents en pharmacie de l'Université de Montréal (ARPUM) au moment de la rédaction de l'article*

*Marilyn Hudon, B.Pharm., M.Sc., était étudiante à la maîtrise en pratique pharmaceutique, option établissement de santé à l'Hôpital Saint-François d'Assise du Centre hospitalier de l'Université de Québec, et coprésidente de l'Association des résidents en pharmacie de l'Université Laval (ARPUL) au moment de la rédaction de l'article*

*Julie Longpré-Girard, B.Pharm., M.Sc., était étudiante à la maîtrise en pratique pharmaceutique, option établissement de santé au Centre hospitalier de l'Université de Montréal et coprésidente de l'Association des résidents en pharmacie de l'Université de Montréal (ARPUM) au moment de la rédaction de l'article*

annuel de l'A.P.E.S., les D<sup>rs</sup> Louis Godin et Gaétan Barrette ont souligné la qualité, la compétence et la pratique particulière des pharmaciens en établissement, rôle qui demeure encore méconnu de certains autres professionnels<sup>5</sup>. À cet effet, l'obtention d'une maîtrise permet l'acquisition de connaissances spécialisées, essentielles à l'exercice en établissement de santé.

Notre sondage révèle que les résidents désirent s'investir dans le débat sur la reconnaissance d'une première spécialité par l'entremise des associations étudiantes (92 %) et en assumant une présence aux rencontres du comité établi par l'A.P.E.S. (98 %). En tant que représentants des associations des résidents de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, nous avons d'ailleurs prononcé un discours devant le ministre Yves Bolduc, dans le cadre du Colloque étudiant sur l'avenir de la pharmacie au Québec, le 5 février dernier à l'Université de Montréal. Le ministre nous a laissé entendre qu'il croyait au projet et qu'il voulait le voir se concrétiser au cours de son mandat. Gardons à l'esprit qu'en médecine, il a environ 75 ans déjà que le concept de spécialisation a permis la reconnaissance de deux spécialités (médecine et chirurgie)<sup>1</sup>. L'histoire de la pharmacie, pour sa part, n'en est donc qu'à ses débuts.

Plusieurs années se sont écoulées depuis les premières démarches entreprises pour faire valoir la nécessité et la pertinence de reconnaître une première spécialité en pharmacie au Québec. À notre avis, la volonté des

résidents de prendre part aux discussions est maintenant mieux définie, et nous croyons que les prochaines cohortes seront appelées à y participer activement. Il est pressant qu'une spécialité en pharmacothérapie avancée soit enfin reconnue, et nous souhaitons être la première province canadienne à reconnaître ce titre, ce qui démontrerait que le Québec est un leader dans l'exercice de la pharmacie.

## Déclaration des auteurs

Les auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts en lien avec le présent article.

## Références

1. Ordre des pharmaciens du Québec. Rapport final, Comité sur les spécialités – Présenté au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec le 30 novembre 2004. Bulletin de l'Ordre des pharmaciens du Québec – l'Ordonnance. Décembre 2004, volume 29, numéro 3, p.16-33. [en ligne] [http://www.opq.org/fr/media/docs/ordonnances/ordonnance\\_dec04.pdf](http://www.opq.org/fr/media/docs/ordonnances/ordonnance_dec04.pdf) (site visité le 19 juin 2011).
2. Ordre des pharmaciens du Québec. Complément d'information au Mémoire soutenant le développement des spécialités en pharmacie, 19 novembre 2008. [en ligne] [http://www.opq.org/fr/media/docs/memoires\\_positions/20081119\\_specialit\\_s\\_opq\\_compl\\_ment\\_1\\_final.pdf](http://www.opq.org/fr/media/docs/memoires_positions/20081119_specialit_s_opq_compl_ment_1_final.pdf) (site visité le 19 juin 2011).
3. Ordre des pharmaciens du Québec. Mémoire soutenant le développement de spécialités en pharmacie, 8 mars 2007. [en ligne] [http://www.opq.org/fr/media/docs/memoires\\_positions/2007\\_11\\_memoire\\_specialite\\_version\\_office1.pdf](http://www.opq.org/fr/media/docs/memoires_positions/2007_11_memoire_specialite_version_office1.pdf) (site visité le 28 mai 2011).
4. Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec. Congrès annuel – 50 ans d'actions. [en ligne] <http://www.apesquebec.org/page?a=849&lang=fr-CA> (site visité le 28 mai 2011).
5. Marc Parent. Un congrès de spécialiste... Blogue : InteracXions. Le 2 février 2011. [en ligne] <http://www.professionsante.ca/pharmaciens/opinions/blogues/interaxions/un-congres-de-specialistes%E2%80%A6> (site visité le 19 juin 2011).

**Tableau I :** Principaux résultats du sondage portant sur la spécialité, mené auprès des résidents en pratique pharmaceutique de la cohorte 2010-2011 (Nombre total de personnes interrogées : 56)

% de résidents en accord*	Thème de la question
100 %	Croient que la reconnaissance de la spécialisation augmentera la reconnaissance des compétences du pharmacien par les autres acteurs de la santé.
98 %	Souhaitent obtenir le titre de spécialiste en pharmacothérapie avancée à la suite de l'obtention de la maîtrise.
98 %	Souhaitent la présence d'un résident provenant de chaque faculté de pharmacie au sein du comité de l'A.P.E.S. dans l'étude du dossier de la reconnaissance d'une spécialité.
92 %	Désirent que les deux associations de résidents entreprennent des démarches actives pour s'investir dans le dossier de la reconnaissance d'une spécialité.
87 %	Pensent que la reconnaissance de la spécialisation aura des répercussions positives; sur le recrutement en pharmacie d'établissement de santé en augmentant le nombre d'inscriptions à la maîtrise.
81 %	Pensent que la reconnaissance de la spécialité limitera le déplacement des effectifs du milieu hospitalier vers le secteur privé (industrie, officine, etc.).
66 %	Croient que la reconnaissance de la spécialité limitera l'abandon des résidents en cours de maîtrise.

### Durée maximale acceptable avant que la spécialité soit reconnue :

20 %	< 1 an
63 %	Entre 1 et 3 ans
14 %	Entre 3 et 5 ans

\* Totalement ou partiellement d'accord